

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

### Un réulsif constitutionnel?

L'initiative contre l'immigration de masse sur laquelle nous voterons le 9 février est la plus ambitieuse et la plus explosive jamais lancée par l'UDC<sup>1</sup>. Elle propose rien de moins qu'une mise en cause radicale de la politique étrangère fédérale des vingt dernières années. Ses adversaires en sont conscients. Le lendemain même des votations de novembre dernier, ils placardaient dans toute la Suisse une triple affiche recommandant le rejet.

L'affiche reprenait le thème du pommier qui avait emporté l'adhésion populaire lors du vote de 2009 sur l'accord de libre circulation et sur son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Le slogan annonce une perspective résolument économique: «Les bilatérales. Notre prospérité.»

L'UDC répondait trois semaines plus tard dans un format et un style identiques, montrant les racines énormes du pommier de la prospérité en train de disloquer le territoire fédéral. Le slogan: «La démesure nuit à la Suisse.»

Il s'agit à nouveau d'une de ces initiatives qui expriment un principe juste d'une manière discutable. Ce principe, c'est que nous devons être les maîtres de notre politique étrangère et la conduire en fonction des intérêts de la Suisse. Les autres Etats n'en font-ils pas autant?

Or, nous ne sommes plus les maîtres, ligotés par des accords qui ouvrent nos frontières à un afflux ininterrompu d'étrangers. L'accord sur la libre circulation entraîne l'arrivée annuelle de 80000 ressortissants européens – le Conseil fédéral en annonçait 8000. Schengen et Dublin ont ouvert la porte à une criminalité violente en provenance des Etats voisins. La Convention de non-refoulement<sup>2</sup>, qui ne cesse de prendre de l'importance, nous a empêché plus d'une fois d'exécuter la décision de renvoi d'un requérant débouté.

En 2012, selon les chiffres officiels, nous hébergions 23,3% d'étrangers, sans parler des sans-papiers, qui seraient entre 90000 et 300000. En 2013, les chiffres ont encore augmenté. Pour absorber ce flux, il faut construire partout. Les trains sont bondés et les routes saturées, les loyers et les prix montent, les salaires subissent une pression vers le bas. Cette démographie galopante entraîne une criminalité plus galopante encore.

L'UDC présente son initiative comme une dernière chance pour la Suisse: la Confédération court au naufrage, il nous faut un coup de barre brutal et salvateur, freiner la machine de la prospérité, fût-ce au risque de la casser.

Elle propose de limiter le nombre global des étrangers, toutes catégories confondues, au moyen d'un plafonnement général et de contingents selon le type d'autorisation.

Le nombre des travailleurs étrangers, y compris les frontaliers, sera fixé en fonction des besoins de l'économie suisse, les travailleurs suisses conservant toutefois la priorité. Il faudra, pour entrer chez nous être au bénéfice d'un contrat de travail, avoir fait la preuve de ses capacités et de sa volonté de s'assimiler et disposer d'une autonomie financière suffisante pour ne pas tomber à la charge des assurances sociales. Ayant quitté ou perdu son travail, le travailleur étranger devra repartir.

Les accords internationaux contraires à l'initiative seront renégociés et adaptés dans un délai de trois ans.

Dans son Message<sup>3</sup>, le Conseil fédéral reconnaît que l'immigration pose des problèmes dans les domaines du logement, des infrastructures, de l'aménagement du territoire et de l'instruction. Mais il n'aborde ceux-ci que d'un point de vue technique et administratif. Son discours optimiste néglige les effets d'une immigration pléthorique sur nos mœurs et nos usages, sur nos relations de travail, sur le sentiment profond d'une communauté d'accueil qui devient une communauté parmi les autres. Il ne voit pas que la présence de nombreux congénères efface chez l'étranger le désir de s'assimiler.

La prospérité est un puissant analgésique et camoufle notre dégradation culturelle. Mais que se passera-t-il lors de la prochaine crise? C'est avant que notre politique étrangère doit changer. L'initiative se réfère justement au principe immuable de la souveraineté étatique. Le met-elle en œuvre d'une façon satisfaisante?

Premièrement, nous croyons que la politique d'asile doit être rigoureusement distincte de la politique migratoire. Et l'octroi du statut de requérant doit redevenir une décision souveraine prise à bien plaisir et de cas en cas. En l'intégrant à la politique d'immigration, on va en sens inverse du souhaitable.

Il importe aussi de différencier les immigrés selon leur provenance. Tous les peuples ne présentent pas le même degré de proximité avec notre civilisation, ni par conséquent la même capacité d'assimilation.

En général, l'UDC est sensible à cet aspect des choses. Mais elle veut acculer les autorités à changer de cap. Si elle incorpore le droit d'asile à l'immigration, elle le

dit elle-même, c'est pour empêcher le Conseil fédéral d'y recourir abusivement dans le but de contourner les plafonnements. On voit bien l'idée, mais peut-on négliger durablement un principe pour des motifs tactiques?

Le second problème est celui des contingents. Cet expédient rudimentaire est imaginable en matière d'asile tel qu'on le pratique aujourd'hui. Le nombre de personnes dans le monde qui pourraient prétendre obtenir le statut de réfugié dépasse infiniment nos capacités d'accueil. Un contingent établi *a priori* en fonction de nos possibilités ne serait pas absurde, ni scandaleux.

En revanche, continger la main-d'œuvre étrangère en fonction des trois critères posés par l'alinéa 3, et peut-être d'autres, exigerait la mise sur pied d'une machinerie administrative spécifique, chargée d'examiner chaque demande. Elle déciderait des autorisations et des attributions en fonction de critères économiques, culturels et sociaux inévitables, avec l'arbitraire, la routine et les blocages d'une bureaucratie ordinaire.

Pour limiter les dégâts, l'initiative aurait au moins dû disposer que les besoins «suisse» seraient établis par les Etats cantonaux. Ce n'est pas le cas et la répartition des contingents sera organisée sur le plan fédéral. Les entreprises des cantons romands ont tout lieu de craindre que cette répartition soit du même type que les adjudications des commandes fédérales: tout à la Suisse allemande, le reste aux cantons latins.

Enfin, l'initiative exige du gouvernement qu'il affronte les Etats européens sur des questions délicates en ce qu'elles mettent en jeu le principe d'égalité. Il y faudrait un courage, une intelligence politique et une persévérance de tous les instants. C'est dire, les choses et les personnes étant ce qu'elles sont, que l'initiative charge les autorités fédérales d'une mission impossible.

Il faut renégocier la liberté de circulation, disent les dispositions transitoires. Et si le Conseil fédéral négocie mal? ou si l'Union européenne n'en veut rien savoir? Faudra-t-il forcer le gouvernement à négocier mieux en lançant une initiative d'appui, une «initiative de mise en œuvre», comme on l'a fait avec l'initiative «pour le renvoi effectif des étrangers criminels»?

Le Conseil fédéral insiste sur le fait que continger les travailleurs en provenance de l'Union est incompatible avec l'accord de libre circulation, considérée en Europe

comme une «liberté fondamentale». Il doute – donc il part perdant – pouvoir renégocier cet accord à notre avantage et juge, tant la liberté de circulation est centrale dans les conceptions de l'Union européenne, que sa dénonciation rendra nécessairement caducs les autres accords bilatéraux. C'est la fameuse «clause guillotine»: tout ou rien.

Au fond, tant que les autorités fédérales admettront que dans certains cas, d'ailleurs toujours plus nombreux, le droit international prime le droit suisse, elles trouveront une manière de se tirer des pattes. C'est la faiblesse intrinsèque de l'initiative.

Nos lecteurs le savent, nous sommes prêts à nous engager sur l'initiative que prépare l'UDC concernant la primauté du droit suisse sur le droit international.

Mais pour le moment, avec l'interprétation «souple» déjà promise par le Message, avec la libre circulation, même renégociée, et avec la Convention de non-refoulement, il ne restera pas grand-chose du bénéfice espéré de l'opération.

L'initiative nous apparaît excessivement bureaucratique quant à ses moyens. Ses conséquences économiques sont incertaines, mais tout de même inquiétantes. Enfin, et surtout, son succès repose paradoxalement sur les épaules de ceux contre qui ses auteurs l'ont lancée. Nous ne pouvons la soutenir. Comme beaucoup de nos lecteurs, nous éprouvons une furieuse envie de voter en sa faveur pour administrer un réulsif à nos autorités, pour symboliser la nécessité de changer de politique ou, simplement, pour nous faire du bien en tapant sur la table. Mais la Constitution n'est pas faite pour cela.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> [www.immigration-massive.ch](http://www.immigration-massive.ch)

<sup>2</sup> «Non-refoulement» ne signifie pas seulement que personne ne peut être renvoyé dans un pays dans lequel sa vie ou sa liberté est menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou en raison de ses convictions politiques, mais aussi qu'une personne, qui exprime cette crainte, doit se voir accorder le droit d'entrée. Le principe du Non-Refoulement fait partie du droit international public coutumier et lie de cette manière l'ensemble des Etats. Pour cette raison, aucun Etat n'a le droit d'expulser ou de refouler une personne dans de telles circonstances. (site du HCR: [www.unhcr.ch/home.html?L=1](http://www.unhcr.ch/home.html?L=1)).

<sup>3</sup> [www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/279.pdf](http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/279.pdf)

Vous trouverez le texte complet de l'initiative dans l'encadré de la p. 2.

### Un ultime effort

**Les référendaires récoltent, comptent, trient et classent, les signatures rentrent, les communes valident, la poste rouspète, c'est la ruée finale. Nous demandons instamment aux personnes qui auraient laissé leurs feuilles de signatures sur un coin de la table de cuisine de les porter elles-mêmes à l'administration communale et de nous les renvoyer déjà validées.**

**La livraison à la Chancellerie fédérale du résultat de notre effort référendaire, quel qu'il soit, se fera dans le courant de l'après-midi du 16 janvier. Nous recevrons les signatures, ce dernier jour, jusqu'à midi.**

## La poésie de Sylvoisal

*Le Chant du Malappris*<sup>1</sup> de Sylvoisal se situe à des années lumières de la poésie en vers libre. Elle ne se contente pas du bruissement du vent dans les feuilles. C'est déjà en soi, il me semble, un exploit qui mérite d'être mentionné. Le poète éprouve ici le besoin vital de produire du sens par et grâce à la contrainte de la rime et du rythme, d'être compréhensible sans pour autant lâcher du lest quant à la complexité. Exprimer la profondeur de l'homme par des vers réguliers, voilà le programme. Rien que des vers classiques, des alexandrins, des décasyllabes, des octosyllabes, des sixains, des quatrains. Cette poésie est faite pour être récitée comme l'étaient les épopées du Moyen Âge. A la grande variété des formes poétiques, le *Festin du Diable*<sup>2</sup> répond par une unité formelle unique et rigoureuse, à savoir le distique. Dans la préface, l'auteur précise que son recueil, mieux que tous les manuels de théologie, sert à faire apprendre au lecteur « tout ce qu'il doit savoir pour mériter le ciel avant sa mort et éviter l'enfer ». Si les gens ne savent plus lire la Bible, c'est que la théologie moderne les a éloignés de l'accès direct. D'aucuns pensent que pour savoir la lire, on doit faire des études. Sylvoisal nous rappelle que sa poésie est simple et puissante. Tout le

monde peut lire la Bible. Il y trouvera par lui-même réponse à toutes les questions essentielles de la vie. Notons aussi que l'Évangile n'est pas la seule inspiration de la poésie de Sylvoisal. Elle se nourrit aussi de la mythologie grecque, des Chansons de Geste, de Perrault, de Baudelaire et de bien d'autres sources littéraires.

C'est une poésie chrétienne dans le sens où le poète donne aussi voix au péché: *Je trempe mes doigts / Dans tous les bénitiers / Et j'augmente ma foi / En comptant mes péchés*. Mais pourquoi donner voix au péché? Parce que nous vivons à une époque où le mal est nié. Obnubilé par une maladive obsession de faire le bien à tout moment, l'homme nouveau ne voit plus le mal. Il a oublié, il refuse de savoir que, dans une société, tout est possible, même le pire. La poésie de Sylvoisal nous rappelle que le pire est inhérent à la nature humaine. Il nous rappelle qu'à force de nier le mal, on supprime toute mise en garde contre le mal qui avance alors totalement librement car non identifié.

*Devrai-je un jour gagner ma vie/Dans le commerce ou l'industrie/Au lieu de la donner, ma mie/Pour Dieu, le roi et la patrie?* Ce vers issu du long poème d'ouverture donne le ton. Notre poète est un ancien

guerrier oublié par le nouveau monde, qui se souvient de ses péchés. Des péchés de la chair surtout. Il est question de la violence des corps. Corps nus; corps torturés; il est question de l'excès du plaisir, de la tyrannie du désir: *Dans des chambres bien closes / Où les bruits s'étouffaient / Je marquais d'ecchymoses / Les chairs qu'elles montraient*. Le poète n'a peur de rien. S'il affronte la luxure, le blasphème, l'amour vénal, le sadisme et bien d'autres choses encore, ce n'est pas pour s'y complaire. Il sait que pour chasser les démons, il faut les connaître, les voir, les toucher du doigt.

Dans cette poésie, le bien et le mal se livrent bataille à un niveau rarement atteint. Le poète oscille constamment d'un extrême à l'autre. Il tremble, il brûle. Il est dans l'intimité du mal en même temps qu'il célèbre la souffrance et le sacrifice, les seuls moyens de rémission et de salut. Les bien-pensants n'arrêtent pas de nous dire que tout le monde est aimé et que l'amour rapproche les hommes. Ils ont tort. La seule chose qui rapproche les hommes est la souffrance.

Sylvoisal travaille au plus près de la tension entre l'âme et le corps. Ici, point de réconfort intellectuel; point de vaine quête de l'unité de l'homme dans l'harmonie et dans la paix. La seule unité de l'homme est celle de son antagonisme du bien et du mal. La tragédie humaine, c'est qu'il est déchiré. Son conflit moral est insoluble. Une seule chose à faire: sortir du monde, souffrir, créer, devenir chaste et humble. Pour libérer l'homme, on doit le briser. On doit briser en lui ce qui est du démon. Le poète le sait. C'est qu'il a *Loué le Dieu vivant / Qui a fait notre cœur / Non pas pour le bonheur / Mais pour vaincre Satan!*

Qui est ce malappris? Il n'est ni théologien, ni philosophe, ni scientifique, ni intellectuel, ni universitaire, ni même littéraire. Il ne sait rien, ne veut surtout rien savoir. La formation

continue, pour lui, ça ne veut rien dire. Le malappris est cet être qui ne veut rien savoir de la vanité et de l'hypocrisie du monde. Il demeure attaché à ce qu'il connaît et qu'il a connu. Il sait une chose et ça lui suffit largement, ça suffit largement à son malheur. Il sait que toute nouveauté, tout changement est un pas vers l'abîme du monde, le même que les naïfs appellent le progrès. *Quand je sors de ma tour d'ivoire / Pour regarder autour de moi / Je vois s'en aller notre histoire / Nos arts, nos armes et nos lois*. Il aime, il a aimé, il a chanté, il a fait la guerre. Il a péché. Il a confessé. Il a vécu. Le malappris de Sylvoisal est un poète-soldat, traversant le pays avec sa lyre et son épée, chanteur des madrigaux, pêcheur et lutteur contre le mal. Il est insoumis, prophète, martyr; il ne travaille pas; il ne va pas chez le psy, il n'est pas homme d'affaires; il est guerrier, honnête homme, il donne sa vie à la foi, à l'honneur, à la patrie. Mais il constate: *A petit feu s'éteint la foi / La fraise pourrit dans les bois / Et le serpent s'enroule, froid / Autour de l'arbre de la Croix*.

Le Christ non plus n'a rien voulu savoir du monde. Il n'avait pas besoin de conseillers en communication. Il n'avait pas besoin de savoir ce que le monde pense. Il n'a écouté personne. Il est venu apporter son message et livrer bataille par sa parole et par ses actes. Il est mort sur la Croix sans se retourner une seule fois, sans dévier d'un pouce de sa mission. C'est un malappris par excellence dans le sens où il ne voulut ni plaire ni déplaire, le contraire donc d'un homme du monde.

LARS KLAWONN

<sup>1</sup> Sylvoisal, *Le Chant du Malappris*, L'Age d'Homme, Lausanne, 2011.

<sup>2</sup> Sylvoisal, *Le Festin du Diable*, Le Cadra-tin, Vevey, 2013. A lire aussi: *Contre la démission des poètes* de Chaunes et Sylvoisal, L'Age d'Homme, Lausanne, 2009.

### Le « selfie » : me, myself and I

Les nouveaux téléphones portables ont au moins un point commun avec le péché originel: ils portent l'homme au narcissisme.

L'homme du jardin d'Eden n'était-il pas un homme tourné vers l'altérité au point qu'il ne voyait pas sa propre nudité? L'homme nourri de la pomme interdite n'est-il pas celui qui se regarde, voire se contemple?

Les outils du narcissisme ont évolué. Adam se regardait lui-même ou regardait Eve. Narcisse se vit dans les eaux calmes d'un étang. On inventa le miroir, de pierre polie d'abord, puis de verre. Et on en vint finalement au *selfie*.

Le *selfie* consiste à tenir son téléphone portable à bout de bras pour se photographier dans un cadre ou dans des circonstances que l'on souhaite faire partager à d'autres. C'est une façon imagée de dire « j'y étais! », puis, en publiant le *selfie* sur les réseaux sociaux (ce que le téléphone portable permet de faire en deux temps trois mouvements), de faire partager cette exclamation à moult connaissances.

Le *selfie* n'a certes pas inventé le narcissisme. Celui-ci – on l'a mentionné – peut s'exprimer de mille manières, sans recourir aux technologies. Par exemple, les contributeurs à *La Nation* trouvent souvent un plaisir tout narcissique à relire leurs articles le vendredi dès qu'ils ont relevé leur courrier. Beaucoup diront qu'après

tout, le téléphone portable n'est qu'un instrument neutre; le péché du narcissisme est enfoui dans le cœur de l'homme, non contenu dans l'appareil technologique.

Cela est vrai mais un peu court. Un instrument sert toujours à quelque chose, il est toujours tourné vers une finalité. Cette finalité est plus ou moins morale. L'instrument est en outre plus ou moins susceptible d'être utilisé pour une autre finalité, moins morale.

Lorsque les fabricants des nouveaux téléphones portables installent sur ces appareils un dispositif très élaboré qui permet de se photographier soi-même aisément puis de publier ce cliché sur les réseaux sociaux en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, ils ouvrent la porte au narcissisme. Ils créent un scandale au sens biblique du terme, soit une occasion de chute. C'est un fait.

Il n'y a pas mort d'homme, certes. Mais il est nécessaire d'affirmer que les appareils modernes qui sont censés servir à téléphoner (soit à entretenir une relation) portent souvent à une attitude de narcissisme (soit égocentrique et donc coupée de relation). Le narcissisme est un fruit du cœur de l'homme mais la technologie rend ce narcissisme extrêmement facile et branché. Au point même que des chefs d'Etats succombent au *selfie*!

JULIEN LE FORT

### Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

Prochain rendez-vous:

**22 janvier:** *Foi chrétienne et méditation orientale*, avec **Virgile Rochat**, pasteur.

**29 janvier:** *Réflexions sur la théorie du genre (« gender studies »)*, avec **David L'Epée**, essayiste.

Informations sur [www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

### Initiative contre l'immigration de masse

#### Art. 121 Titre (nouveau)

Législation dans le domaine des étrangers et de l'asile

#### Art. 121a (nouveau) Gestion de l'immigration

- 1 La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.
- 2 Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels. Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus. Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.
- 3 Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale; ils doivent inclure les frontaliers. Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont en particulier la demande d'un employeur, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome.
- 4 Aucun traité international contraire au présent article ne sera conclu.
- 5 La loi règle les modalités.

#### II

Les dispositions transitoires de la Constitution sont modifiées comme suit:

#### Art. 197, ch. 9 (nouveau)

Disposition transitoire ad art. 121a (Gestion de l'immigration)

- 1 Les traités internationaux contraires à l'art. 121a doivent être renégociés et adaptés dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.
- 2 Si les lois d'application afférentes ne sont pas entrées en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 121a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'application nécessaires par voie d'ordonnance.

## Globale, transparente, raisonnable...

Dans *Le Temps* du 10 décembre, le conseiller fédéral Alain Berset expose ses ambitions concernant la réforme Prévoyance vieillesse 2020. L'entrée en matière décrit de manière lucide les problèmes auxquels vont être confrontés l'AVS et le deuxième pilier:

*[...] même si les salaires et la productivité se développent comme ces années passées, l'équilibre financier de l'AVS ne pourra être maintenu sans réformes au cours de la prochaine décennie.*

*Concernant l'espérance de vie, la prévoyance professionnelle est confrontée au même problème que l'AVS. Bon nombre d'institutions de prévoyance ne sont plus en mesure, et ce depuis quelques années maintenant, de financer le taux de conversion de 6,8% prescrit par la loi. Avec le risque de menacer la stabilité du deuxième pilier et d'entraîner des redistributions indésirables.*

M. Berset analyse ensuite les tentatives avortées de réviser l'AVS ou de réduire le taux de conversion. Trois raisons ont, selon lui, conduit à cet échec:

*Premièrement, on a voulu consolider financièrement la prévoyance vieillesse en corrigeant les prestations. Deuxièmement, les réformes proposées étaient sectorielles, de sorte qu'il manquait une vue d'ensemble. Enfin [...] ce sont les exigences et la mécanique des assurances qui étaient au cœur des réflexions, et non les besoins des assurés.*

Nous reviendrons plus loin sur la question de la «correction» – il faut comprendre réduction – des prestations. Mais à qui la «vue d'ensemble» manquait-elle? Aux socialistes, M. Berset en tête, qui ont défendu en 2012 le maintien du taux de conversion légal à 6,8%? Et si «la mécanique des assurances» a animé les réflexions des institutions de prévoyance professionnelle, c'est sim-

plement pour respecter les termes de la loi sur la prévoyance professionnelle LPP. Enfin, l'inaliénable «besoin des assurés», avatar d'un marxisme primaire, nous paraît être une vue tout autant «sectorielle» et négociable que les travers dénoncés par M. Berset.

La seconde partie de l'article qualifie aisément le conseiller fédéral pour le prochain championnat suisse de langue de bois. Il y appelle de ses vœux LA réforme «globale, transparente, raisonnable, à la suisse», longuement négociée et expliquée, qui sauvera notre système de retraites. M. Berset ne donne naturellement aucun élément concret de solution, mais réitère ses promesses explicitement socialistes:

*[...] Il faut que les assurés aient la certitude qu'ils pourront conserver, dans une mesure appropriée, leur niveau de vie actuel. Ce droit constitutionnel est pourtant déjà tangent aujourd'hui. Toute baisse des rentes est exclue, et le niveau actuel des prestations doit être maintenu. [...]*

Le «droit constitutionnel» invoqué par M. Berset est particulièrement filandréux<sup>1</sup>. Que signifie «maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur (et non «actuel», réd.)»? Comment définit-on la notion de niveau de vie? Quel est ce niveau «antérieur»? Celui du quadragénaire avec une nombreuse famille à charge et une grosse hypothèque? Celui du sexagénaire proche de la retraite, au faite de sa courbe salariale, mais libéré de toutes charges familiales et hypothécaires? Cet alinéa condamne-t-il les pauvres à rester pauvres, et assure-t-il les riches de garder leur train de vie? Comment maintenir ce «niveau de vie» si l'inflation se met à galoper comme chez certains voisins européens?

Rappelons aussi à M. Berset que les rentes fixées lors du départ en retraite sont déjà protégées de toute baisse par la

LPP. Et c'est précisément cette garantie qui pose problème: forts d'une belle espérance de vie, les personnes parties en retraite en 2013 avec un taux de conversion légal de 6,8% vont bénéficier de rentes dont le cumul dépassera de 15 à 20% leur capital retraite, tous intérêts compris. La part manquante devra être payée d'ici dix à quinze ans, paritairement par l'ex-employeur et par les assurés actifs. Les «redistributions indésirables» que craint M. Berset sont déjà une réalité: le capital des retraités est crédité en moyenne suisse de plus de 3% d'intérêts techniques, alors que la LPP garantit 1,75% aux assurés actifs, taux qui peut même être réduit à titre de mesure d'assainissement.

Les promesses faites par M. Berset aux retraités et à ceux qui le seront bientôt sont compréhensibles: cette tranche d'âge regroupe la moitié des votants actifs – tendance en hausse – et se doit

donc d'être choyée. Mais M. Berset se garde bien de dire à ces potentiels électeurs comment il compte servir les mêmes rentes à une population de retraités en croissance. Pour distribuer plus, il faudra encaisser plus, en imposant des augmentations touchant l'âge de la retraite (ce dont les femmes ne veulent pas), les cotisations de retraite (ce dont les actifs et l'économie ne veulent pas) ou la TVA (ce dont personne ne veut).

Equilibrer le «niveau de vie» à la baisse chez les actifs et les retraités, mécontenter tout le monde; c'est peut-être le compromis «à la suisse» dont rêve M. Berset.

CÉDRIC COSSY

<sup>1</sup> Art. 113 al 2.a Cst féd: *La prévoyance professionnelle conjugée avec l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité permet à l'assuré de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur.*

## Un premier janvier à Alger

La messe est à 10 heures à la basilique de Notre-Dame d'Afrique, *Madame l'Afrique* pour les Algérois. De sa vaste esplanade, la statue du cardinal Lavignerie domine toute la baie. De l'autre côté du bâtiment, entre les arbres, quelques fourgons de police assurent en permanence la tranquillité des lieux. Il y a déjà quelques voitures, de l'une desquelles sort un prêtre, souriant des vœux qu'il s'apprête à vous offrir, bénis, peut-être même bénits. «Je suis l'archevêque d'Alger et je vous souhaite une bonne année, nous dit-il avec simplicité... Lausanne, dites-vous? Oui, je me souviens, j'y ai prêché une fois, et même cinq messes en une seule journée. Encore tous mes vœux.» Mgr Bader se retourne pour embrasser les quelques ouailles qui l'attendent. Nous entrons. Le qualificatif qui conviendrait le plus justement à Madame l'Afrique, c'est le terme *plantureux*; c'est une grosse masse, vaguement byzantine, ni laide ni belle. Plantureuse.

J'ai appris ici, et dans le désert du Hoggar, 480000 km<sup>2</sup>, ce que veut dire attendre, ou pour mieux dire: ne pas attendre. Les Touaregs vivent sans montre, sans horloge, le temps ne compte pas, et un rendez-vous n'a que la dimension d'un lieu, dans un moment indéterminé. Donc on n'attend pas, on est. Et pour faire passer le temps, on joint au téléphone portable notre ami Abdellah que j'attends bel et bien moi-même, mais non mes amis enturbannés («T'en fais pas, Daniel, l'avion ne partira pas sans toi!») C'est un mode de vie. Eh bien, les Pères blancs d'ici l'ont bien assimilé, ce mode de vie, et l'un d'eux, par égard sans doute pour les fidèles trop pressés, ouvre la messe en remarquant avec un sourire qu'elle commencera avec dix minutes de retard. En attendant, un père musicien fait souffrir le petit Cavallé-Coll – un instrument dont il ne reste apparemment que quelques tuyaux d'origine et le cartouche. Saint-Saëns, qui, paraît-il, avait choisi cet orgue, doit se retourner dans sa tombe. Bien heureusement, deux Sœurs de la Nonciature chantent le *Magnificat* en latin, dans le mode grégorien, d'une voix pure et sans orgue. On lit sur un mur cette grande inscription en français, en arabe et en kabyle: «*Notre Dame d'Afrique, priez pour nous et pour tous les musulmans.*»

Détail remarquable, les parois sont couvertes de milliers de petites plaques de marbre, des *ex-voto* de plusieurs générations aussi pieuses que françaises ou africaines. Il y a même celui du P. Charles de Foucault, tué par une sentinelle sénoussite, peut-être par erreur, à Tamanrasset en décembre 1916. Quelques mois aupa-

vant, on lui avait construit un petit ermitage en pierre sèche, au sommet immensément désertique de l'Assekrem, 2725 m., que quelques frères, genre Taizé, donc bavards et intéressants, entretiennent avec soin; on y dit la messe au soleil levant. Je ne peux m'empêcher de me vanter, sortant de la messe avec Mgr Bader, d'avoir fait, l'avant-veille, ce pèlerinage quelques jours après avoir assisté à la messe de minuit avec les chanoines du Grand-Saint-Bernard dans les Alpes valaisannes. Ne faudrait-il pas laisser à quelque maître soufi le soin de dégager les liens qui existent peut-être entre la spiritualité bernardine et Charles de Foucault?

La cérémonie a duré beaucoup plus longtemps qu'une messe ordinaire, en particulier parce que l'officiant a dû lire, en français et en arabe, le message de vœux du pape François. Je crois devoir m'en expliquer, mais non m'en excuser, à mon ami-cousin-chauffeur Toufik qui m'attend en devisant avec les policiers. Mais non! Padproblemm. Il ne m'attend pas, il est là, et il se dit impressionné que le pape, à Rome, ait lancé un message en arabe.

Il est peut-être heureux que *La Nation* ne comprenne pas de photos, car mes amis algériens me reprocheraient sans doute d'avoir publié une photo de la Casbah. Cet immense quartier autrefois pittoresque menace aujourd'hui de s'effondrer de toutes parts, dans un délabrement, un abandon misérable qui fait frémir, mais que nous visitons quand même, presque à regret.

Cette vision sera effacée par la splendeur de Tipaza, des ruines de la cité romaine, si admirablement mariée à la mer, Tipaza «habitée par les dieux, et les dieux parlent dans le soleil et l'odeur des absinthes...». Et c'est avec Camus bien sûr que nous célébrons la fin de mon 1<sup>er</sup> janvier en terre algéroise, en lisant sur la stèle qui lui est consacrée, entre les ruines et la mer: «Je comprends ici ce qu'on appelle gloire: le droit d'aimer sans mesure.»

DANIEL LAUFER

## Revue de presse

### Les propos d'Ueli le mal-aimé

Sous le titre «Phrases de l'année», *Le Nouvelliste* du 28 décembre a reproduit quelques citations tirées des discours prononcés en 2013 par le président de la Confédération Ueli Maurer. En voici quelques-unes:

*Sur la communauté internationale: «Je me demande si les autres Etats ne devraient pas s'inspirer du succès de la Suisse, plutôt que de dénigrer nos méthodes et vouloir les changer» (Davos, le 23 janvier).*

*A propos des listes noires de paradis fiscaux: «Les Etats accusateurs avouent ainsi leur statut d'enfer fiscal» (St-Gall, le 2 mai).*

*A propos de la presse: «La diversité de la presse n'est que pure mascarade lorsqu'on lit les mêmes contenus sous des titres différents» (Interlaken, le 13 septembre).*

On comprend la hargne des médias contre Ueli Maurer, alors que sa présidence a été généralement appréciée dans la population.

E. J.

### Retour de Machiavel

Surprenant: c'est *L'Hebdo* du 3 janvier qui fait figurer sur sa couverture, au-dessus du portrait de quelques politiciens actuels, cette phrase lapidaire: «Machiavel, reviens, ils sont devenus fous!» Plusieurs pages de ce numéro sont ainsi consacrées au célèbre Florentin du XVI<sup>e</sup> siècle. De l'éditorial de Mme Chantal Tauxe («Machiavel et la bonne gouvernance»), nous retenons ces lignes:

*[...] Dans les pages du Prince qu'il commença à noircir en 1513, Nicolas Machiavel en a illustré l'exigence: qu'est-ce qu'une bonne gouvernance, comment doivent se comporter les dirigeants, quelles sont les finalités du pouvoir?*

*Depuis, chaque époque a relu Le Prince, cherchant thèses ou antithèses à ses nécessités. [...] Que nous dit Machiavel d'utile pour le XXI<sup>e</sup> siècle? Pas seulement que la fin justifie les moyens, pas seulement que la ruse peut être une arme légitime, mais que l'intérêt général est prépondérant. Qu'importe la manière, si l'on obtient un résultat bénéfique pour la communauté. C'est la tâche du décideur d'assumer cette part d'ombre, de se salir les mains. Un dirigeant n'a pas à être aimé, il doit être efficace.*

*Sacré message pour les élus qui redoutent comme la peste de voir leur cote de popularité chuter dans les sondages. [...]*

Le «Prince» de Machiavel échappe aux contraintes de l'élection et, fort de sa légitimité, peut poursuivre la recherche de l'intérêt général, même si sa politique est impopulaire. L' élu de nos démocraties modernes, lui, est contraint de penser toujours en premier à se réélection et au succès électoral de son parti. Car si on perd les élections, on n'est plus bon à rien. C'est pourquoi nous pensons que Machiavel ne peut pas être d'un grand secours à la plupart de nos pauvres politiciens démocratiquement élus.

E. J.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch  
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

## Débrouillez-vous!

Dans un article de *24 heures* du 5 décembre 2013 («Les Hors-la-loi de l'enseignement»), un jeune collègue, M. Yannick Maury, fait allusion à une journée pédagogique au cours de laquelle un instituteur belge devenu consultant, compétent et drôle, entretient les nombreux maîtres présents à propos de la «différenciation». M. Maury affirme être sorti «enrichi» de la leçon. Quant à l'auteur de ces lignes, qui y participait aussi, il a regagné sa classe plus perplexe que jamais.

En matière scolaire, l'idée de «différenciation» s'est développée dans les années huitante. «Différencier» consiste à diversifier ses approches didactiques, à s'adapter aux compétences plus ou moins développées des élèves, de manière à les aider tous, du moins le plus grand nombre, à assimiler à leur rythme le *même* savoir que définit, dans le canton de Vaud, le Plan d'études romand, le PER.

Que faut-il entendre par «différences»? Etonnons-nous que les formateurs ne perdent pas beaucoup de temps à répondre à cette question pourtant essentielle... C'est que les différences ne sont pas une sympathique collection de caractéristiques propres à chaque élève, une diversité «cool». Elles hiérarchisent des capacités très diversement réparties d'apprendre une chose, de la comprendre, de l'accomplir, voire de la fabriquer.

Comme l'a montré M. Stéphane Hoenen, le formateur belge, les différences sautent parfois aux yeux de manière terrifiante dans des matières comme la gymnastique, la musique et le dessin, qu'on hésite par conséquent à évaluer au même titre que les disciplines intellectuelles. La différence heurte de plein fouet l'idéologie égalitaire, car elle se traduit par du plus et du moins, elle est hiérarchique, tandis que l'égalité se marie à l'uniformité. Aussi, dans une école valorisant l'égalité des individus, la

différenciation ne vise-t-elle pas à admettre et à cultiver les différences, mais à en contrarier les effets.

La différenciation veut... l'égalité.

M. Maury sent que cette cuisine a un petit goût bizarre. Il compare les capacités parfois limitées de ses élèves avec les exigences du Plan, normatives et uniformisantes. Il constate que la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) lui demande de «différencier» pour combler les lacunes, mais rien n'y fait. A moins de négliger certains enfants, il se voit contraint de s'écarter des objectifs fixés par le PER. Il doit «désobéir».

La désobéissance ne peut que déplaire aux enseignants. Or il y a quelque temps, M. Daniélou, président de la SPV, demandait aussi aux maîtres de désobéir aux directives.

Que se passe-t-il donc à l'école?

Deux courants s'affrontent, la différenciation et l'égalitarisme, qui semblent s'opposer sur toute la ligne, mais concourent en fait au même dessein.

L'égalitarisme se traduit par le «droit aux études» et l'obligation de «réussite pour tous». Il inspire toutes les réformes, EVM, Harmos, la LEO. Il est porté par les exigences uniformisantes des «instances» internationales, notamment celles de l'OCDE et de ses trop fameux tests PISA, qui prétendent réguler l'éducation à l'échelon planétaire au nom des besoins de l'économie.

En sens inverse, à titre de compensation, on assiste à un effort d'individualisation, qui met «l'élève au centre». On demande aux maîtres de s'occuper de chacun et de conduire tout élève qui en exprime le désir vers l'«excellence», pour lui permettre d'accéder aux «hautes écoles». Le nombre d'années d'études obligatoires s'accroît en proportion de ces exigences souvent absurdes.

Naguère, seuls les instituteurs et institutrices des degrés primaires étaient confrontés aux classes complètement

hétérogènes. Aujourd'hui, l'hétérogénéité s'étend, notamment en France, jusqu'à l'université où il faut organiser d'innombrables cours de rattrapage. Elle est plus difficile à «gérer» dans les petites classes car les maîtres accueillent désormais des élèves dont s'occupaient des établissements spécialisés dans le traitement de troubles parfois sérieux.

En outre, l'affaiblissement de l'institution familiale et la fragilité psychique de certains enfants engendrent des différences nettement plus prononcées que les inégalités d'aptitudes intellectuelles, sans parler des diverses nationalités ou ethnies que l'enseignant doit aussi «gérer».

Pour éviter la spécialisation précoce, objectif louable, mais aussi par peur de la «stigmatisation» et de la «discrimination», on a renoncé à «trier» ou à «sélectionner» (mot désormais inadmissible) les élèves. Fini «les humanistes», les «scientifiques», les «langues modernes»; fini les «techniques», les «littéraires» et les «commerciaux», c'est-à-dire les profils qui introduisaient suffisamment tôt une différenciation utilisable. Chacun suit désormais le même parcours fragmenté à l'infini par un système compliqué d'options définissant une individualité illusoire.

Sur le «terrain», les maîtres essaient de surnager au milieu des courants. C'est pourquoi notre jeune collègue pense que la désobéissance est inéluctable. Nous avons beau méditer le mot de l'ancien combattant René Quinton selon lequel «un ordre est fait pour ne pas être exécuté», nous estimons malsain qu'un système incite à ne pas respecter ses propres règles. M. Maury dit qu'«il apparaît

nécessaire de différencier les approches didactiques afin de donner au plus grand nombre une chance d'apprendre et se développer», qu'«un bon enseignant est celui qui sait, au besoin, s'écarter des objectifs d'apprentissage définis par le plan d'étude [...]». Ces exigences sont trop paradoxales pour être satisfaites. D'autres questions se posent: Que faut-il apprendre? Que faut-il réussir? Dans quelle direction se développer? Est-il nécessaire, une fois passées les premières années où chaque élève devrait en effet acquérir les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul, que tout le monde poursuive des objectifs quasi identiques? A cette dernière question, nous répondons «non». L'«excellence pour tous» prend vite des allures monstrueuses si on ne distingue pas des contenus d'enseignement adaptés à des profils intellectuels et pratiques fort divers.

Excellence, soit, mais en quoi? Chacun peut accomplir un ou deux exploits, mais pas tous les exploits imaginables. Un tel arrive à réparer une moto sans être capable de se mettre dans la tête trois mots d'allemand, ce n'est pas grave.

Comme on a supprimé les voies et les sections qui permettaient de respecter et d'aménager les différences de manière à éviter l'hostilité générale – les athlètes amateurs ne concourent pas avec Usain Bolt –, notre «non» n'a pas de poids.

Il ne reste plus aux maîtres qu'à se débrouiller, s'extrayant si possible des paradoxes, contradictions et autres dilemmes que les autorités scolaires se plaisent à semer sur leur chemin.

JACQUES PERRIN

## Le Coin du Ronchon

### 2014: lumières, blagues racistes et gentils riches

Le cap du Nouvel-An est l'occasion de formuler des vœux dont on n'est jamais très sûr qu'ils se réaliseront, de prendre de bonnes résolutions qu'on est quasiment certain de ne pas tenir, mais aussi et surtout de faire le point sur «ce qui change». C'est ainsi: chaque 1<sup>er</sup> janvier amène – *horresco referens!* – son lot de nouveautés et de changements, dont les médias adorent nous dresser la liste.

L'innovation dont on nous aura le plus rebattu les oreilles est sans conteste l'obligation de rouler constamment avec les phares allumés. Cela contribuera à «dresser» les conducteurs à faire ce qu'on leur dit comme des automates, en cessant de réfléchir à ce qui est utile ou opportun sur la route. Accessoirement, les collectivités publiques se réjouissent de prélever la modique somme de 40 francs auprès de chaque contrevenant; il n'y a pas de petit profit.

Sachant que le Canton de Vaud se trouve fort mal d'être privé des 50 millions de francs qu'il attendait de la Banque (abusivement dite) nationale, on peut se demander si les automobilistes qui allument leurs phares ne seront pas eux aussi amendés, «à titre préventif», pour le cas où ils les éteindraient plus tard. On y songe en apprenant qu'une dame s'est fait retirer son permis de conduire alors que, ivre, elle n'avait ouvert sa voiture que pour y prendre son téléphone portable. La sanction a été confirmée par les juges du Tribunal cantonal qui ont doctement expliqué que «l'autorité peut ainsi se contenter de faits dont la constatation ne franchit encore que le seuil d'une vraisemblance suffisante». Les Lausannois qui n'osent plus traverser le centre-ville le soir se réjouissent de savoir que, dès ce jour, la police

arrêtera tous les individus dont il apparaît «suffisamment vraisemblable» qu'ils vont tôt ou tard vendre de la drogue, commettre des vols et des déprédations et agresser des passants.

Sur quel critère fonder un tel soupçon? Sur la nationalité, bien sûr! C'est là une autre nouveauté pour 2014: il est dorénavant permis à un élu de tenir des propos racistes, à condition qu'il soit socialiste. Nous devons cette jurisprudence au maire de Berne, Alexander Tschäppät, qui s'est moqué publiquement de la paresse des Italiens en des termes qui auraient valu à n'importe quel membre de l'UDC un tollé international. Le grossier personnage étant de gauche, nos journalistes ont rampé à ses pieds pour lui permettre d'attester de sa bonne foi et de son antiracisme immaculé, en expliquant que «ses blagues avaient été clairement identifiées comme de la comédie». Comme Dieu-donné, donc?

Mais le changement de cap le plus spectaculaire en ce début d'année, c'est... la fin de la chasse aux riches! Eh oui: on peut aujourd'hui être milliardaire, patron sulfureux de sociétés internationales mêlant pétrole et finance, et n'en être pas moins adulé comme un héros par toute l'*intelligentia* politico-médiatique, occidentale en général et helvétique en particulier. A condition bien sûr d'être un ennemi personnel de Vladimir Poutine. Aux dernières nouvelles, Mikhaïl Khodorkovski se serait installé sur la Riviera vaudoise. S'il reste, combien le riche oligarque paiera-t-il d'impôts au Canton? Il faudra peut-être poser la question à son ami Andreas Gross...

LE RONCHON

### Traître ou martyr?

#### Quelques considérations autour de l'affaire Davel

Pour l'entretien du mercredi 11 décembre, nous avons reçu l'historien Nicolas Gex, qui nous a parlé du major Davel. Tous les Vaudois, ou presque, ont entendu au moins une fois ce nom; certains perpétuent l'image d'un héros, figure de l'indépendance vaudoise. D'autres préfèrent «déconstruire le mythe» et mettent en avant la trahison de Davel envers le souverain bernois. Mais qu'en est-il exactement? Quelles étaient réellement les intentions du major lors de son coup d'état manqué et pourquoi n'a-t-il pas été suivi? A quel moment les Vaudois ont-ils fait du major Jean Daniel Abraham Davel leur héros cantonal? Nicolas Gex a su répondre à ces questions en montrant l'ambiguïté du personnage. Formé à la guerre par le service étranger, Davel se fait remarquer par les autorités bernoises grâce à un engagement exemplaire dans la seconde guerre de Villmergen. Cela contribue à sa nomination en tant que grand-major par Berne en 1717: Davel devient ainsi responsable de la levée des troupes dans l'arrondissement de Lavaux. Le major était donc bien intégré au régime bernois et assermenté. Malgré tout, il marche sur Lausanne le 31 mars 1723 avec six cents hommes et va présenter ses revendications contre le souverain bernois aux autorités lausannoises. Non suivi, Davel est au contraire dénoncé à Leurs Excellences de Berne, puis jugé et condamné à mort par ses compatriotes. Il s'avère que le major Davel a agi sans aucune prépa-

ration politique, entièrement seul; ses hommes n'étaient pas au courant de ses intentions. A posteriori, nous estimons que son entreprise était vouée à l'échec. Selon ses propres aveux, il s'est fié à la Providence.

Mais le major est loin d'être un révolutionnaire qui voulait chambouler l'ordre établi, donner le pouvoir au peuple et signer avant l'heure la Déclaration universelle des droits de l'Homme. A l'image des révoltes nobiliaires françaises du XVII<sup>e</sup> siècle, Davel se révolte contre la perte de pouvoir des sujets du souverain due à la centralisation de l'Etat qui se modernise. Pour cette raison probablement, les révolutionnaires vaudois de 1798 ne prennent pas le major pour un précurseur de l'indépendance vaudoise. Ce n'est qu'à partir des années 1840 que Jean Daniel Abraham Davel est réhabilité et élevé au rang de héros de la patrie vaudoise. Alors, traître à son souverain bernois ou martyr? Difficile à dire, tant il est vrai que le major Davel est le mythe que les Vaudois n'ont pas eu besoin d'inventer. La vérité, elle, se cache probablement dans les archives que les Bernois ont eu soin de brûler à l'époque pour étouffer au mieux l'affaire. Le mystère qui régnera toujours autour de cette histoire en fait son intérêt et n'a pas fini d'alimenter le mythe.

A mercredi prochain!

JEAN-FRANÇOIS PASCHE